

## **Compte rendu SNTRS de la Commission Régionale de Formation Permanente DR17**

---

24/11/2016

Présents: G. Berthe, C. Gour, V. Roch (SRH), C. Lamberts (SNTRS-CGT), H. Orain (UNSA), A. François (SGEN-CFDT)

V. Roch préside la séance.

Excusée : M. Nivard (SNTRS-CGT), A-C. Hoyez (SNCS-FSU), C. David (Déléguée régionale)

Secrétaire de séance : Christine LAMBERTS

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 10 mai 2016**

---

Approbation du CR de la séance du 10 mai 2016 à l'unanimité.

### **Elaboration du Plan de Formation Régional 2017**

---

Lors du dialogue de gestion de la DR17, deux documents ont été présentés : la fiche de synthèse et la fiche de dialogue budgétaire. Ces deux documents sont présentés à la CRFP.

#### Pour les données de synthèse

Quelques points particuliers sont abordés :

Le réseau Administrateurs vient d'être réactivé : surtout les secrétaires généraux actuellement. Ce réseau est animé par Jean-Jacques Rivy, chargé de mission auprès de la déléguée régionale pour les relations avec les partenaires universitaires.

Réseaux : référents Geslab ; informaticiens ; électroniciens et instrumentalistes.

*SNTRS-CGT : Information donnée sur le réseau professionnel MATE-SHS et ses déclinaisons possibles en région.*

Le service des ressources humaines (SRH) de la DR17 dispose de 16,6 ETPT dont 2,3 ETPT pour la formation (4 personnes).

Dans la délégation, 1107 agents CNRS sont titulaires, 283 sont non titulaires. La délégation compte 67 unités (au sens des SOR, services opérationnels de recherche, c'est-à-dire les UMS, UMR, FR, UMI). 18 partenaires sont cotutelles de ces unités avec le CNRS (ce nombre est en croissance). Enfin, tous les instituts sont présents à travers les unités dans la délégation.

Concernant l'accès à la formation, 547 agents CNRS ont été formés en 2015, soit 1077 stagiaires (soit un net rebond par rapport à 2014 avec 785 stagiaires). Le taux d'accès à la formation est de 39 %, contre 36 % au niveau national. Le nombre de jours de formation moyen par stagiaire est de 2,2 en 2016, en nette diminution (3,8 en 2014), contre 2,3 au niveau national (2,6 en 2014). Les formations sont en moyenne moins longues, se rapprochant de la durée standard des d'autres délégations. C'est l'un des leviers pour obtenir un meilleur taux de formation. Face à l'éloignement géographique, la délégation choisie désormais de privilégier des formations sur site.

#### Les orientations 2017

La première orientation « Soutenir le développement professionnel des agents » cible la formation des personnes en situation de responsabilité. Dans le cadre de la mise en place d'un parcours professionnel du directeur d'Unité, J.-J. Rivy a organisé des journées de sensibilisation aux risques auprès de 38 DU (et/ou DU-adjoints) de la délégation : une journée à Nantes en juin, une deuxième à Rennes en octobre et une à Brest à venir. Ces journées sont co-animées par les responsables des services de la délégation (RH, finances, valorisation, sécurité-prévention, communication), la déléguée régionale et par les responsables des services des universités. Références sont faites à des cas concrets sur les risques possibles. La participation est forte.

D'autres journées pourraient se mettre en place, telle une journée particulière sur les unités multisites.

Il existe également des besoins pour un parcours professionnel du DU. Ce parcours va être lancé dans les prochains mois, le nombre de DU nouveaux étant important compte tenu du nouveau quinquennal : Journée d'accueil des nouveaux DU ; Modules de formation sur site (prévenir gérer RPS, leviers de la motivation, développement personnel du DU). Certains modules seront ouverts aussi aux DU-adjoints.

*SNTRS-CGT : C'est le seul CNRS qui paye sur le budget formation. Cela relève-t-il d'une tutelle d'une UMR ou des employeurs ? Aucun financement des employeurs des DU quand ils ne sont pas CNRS.*

Au niveau du national, également des formations des nouveaux DU, sur des sujets de stratégie.

Enfin, la DR accompagne l'organisation de séminaires d'unité (avec financement CNRS, tutelles, laboratoire) pour la mise en place d'un nouveau projet de recherche et favoriser la cohésion.

*SNTRS-CGT : ne s'agit-il pas avant tout de séminaires organisés lors de modification du périmètre d'une unité (fusion...) imposée par une tutelle ? Et dans ce cas, est-ce vraiment au budget formation d'absorber ce coût, même partiellement ?*

L'autre volet de la première orientation du plan régional de formation est de permettre la valorisation des compétences et des parcours professionnels. Il s'agit de favoriser la promotion des agents par des actions de formation pour les agents, responsables d'équipes et directeurs d'unités : accompagnement à la gestion de carrière des IT, préparer son dossier annuel d'activité et son entretien annuel, préparation aux concours internes...

*SNTRS-CGT : dispositif utile mais dans un contexte de taux de pression extrêmes à la promotion, aux concours internes.*

Que se passe-t-il quand un agent ne fait pas son dossier annuel ?

VR : ou encore quand le dossier comprend des commentaires entrant en dialogue avec la délégation à cette occasion. On a rarement le temps de le voir en amont car le dossier est fait au dernier moment. Mais ce sont souvent des situations déjà connues.

UNSA : quand on le voit en CAP, on ne peut rien faire.

VR : dans les formations, on prend des dossiers anonymisés pour mettre le doigt sur des éléments décalés dans les dossiers...

Accompagnement de situations RH spécifiques (reconversion ou réorientation) : relecture de parcours professionnel, bilans de compétences, VAE, congé de formation professionnelle.

Congé de formation professionnelle : pas de financement de l'absence du personnel. Rarement la personne est remplacée. Eventuellement cela peut se faire par l'institut s'il y a un retour sur investissement pour celui-ci.

Le compte formation remplace le DIF. Mais dans le public, c'est encore le DIF. Le décret pour le secteur public n'est toujours pas sorti.

VR : en Congé formation professionnelle, perception de 85 % du salaire. Plus le coût des frais de formation. Le CNRS prend uniquement en charge s'il y a un retour sur investissement pour lui.

Attention, pour 1 an de congé formation, 3 ans sont ensuite dus à la fonction publique.

Nécessité de travailler le projet dans sa globalité.

Grande attention portée à la raison du congé de formation professionnelle. Quand c'est le signe d'un mal être au travail, il faut faire très attention au retour ensuite dans le service...

Deuxième orientation : adapter la formation à son environnement.

Mise en place d'un plan d'action pour les secrétaires généraux d'unité...

Troisième orientation : mener des actions visant à la transformation digitale de la formation  
Chaque délégation s'est dotée d'un écran numérique interactif. Nouvelles formations en conséquence.  
Réflexion sur les parcours de formation de la filière partenariat et valorisation (ANF SPV) avec ces nouvelles modalités pédagogiques : intéressant pour des formations récurrentes.

#### Besoins exprimés dans les PFU 2017

Augmentation des besoins exprimés, y compris pour les agents hors CNRS : 1981 besoins exprimés pour les agents CNRS (1385 en 2014) et 1990 besoins exprimés pour les non CNRS (785 en 2014).  
Le PFU devient vraiment pour toute l'unité.

Les besoins exprimés des agents CNRS sont dans tous les domaines. Deux domaines ont des besoins plus nombreux : domaine des formations techniques et domaine des formations de la prévention et de la sécurité.

La question de la priorisation est toujours difficile à obtenir dans les PFU. D'autres priorisations sont faites : priorisation sur la prise de fonction, dans le cadre NOEMI, FSEP... ; adapter à l'évolution du métier. D'autre part, le besoin exprimé à un instant T peut évoluer.

#### Budget 2017

L'augmentation du budget demandé de 28000 euros n'a pas été accordée. Le budget reste identique à 2014, soit 220000 euros. La demande d'augmentation était justifiée par la formation des DU (parcours nouveaux DU, risques...) et le développement des formations sur les nouveaux outils CNRS. Il peut y avoir un réajustement budgétaire en cours d'année en général.

La DR17 est raisonnable dans ses demandes. Cependant le budget formation est un budget de reconduction pour toutes les DR.

*SNTRS-CGT : Le parcours des nouveaux DU sera donc pris sur un budget constant de formation et viendra peser sur l'enveloppe pour la formation des agents CNRS.*

#### Détail du budget

Actions régionales de formation : 147000 euros

Dont par domaine de formation : Techniques 30000 euros, Management/Qualité 25000 euros, Culture institutionnelle et efficacité personnelle 25000 euros, Langues 16000 euros, Informatique 15000 euros, Prévention/sécurité 15000 euros

Budget d'indemnités d'enseignement : 10000 euros, correspondant aux indemnités pour les formateurs internes.

Rappel : plafond de rémunérations à 1500 €. Le siège peut donner un accord de dépassement (par exemple, cas de la formation sur la GBCP cette année).

#### **Ecoles thématiques et ANF 2017**

10 projets ont été déposés auprès de la DR17. 8 ont été retenues. 2 écoles ont été refusées par les instituts avant le passage au comité national. Exemples de motifs : une autre école du même type dans un autre laboratoire, 1 autre école organisée dans la même unité, objectif trop large...

Ecoles récurrentes sont désormais financées tous les 2 ans.

Le CNRS attribue en moyenne une enveloppe entre 6000 et 8000 euros par école thématique. En tout cas, cela dépasse rarement 10000 euros.

Information : les collectivités financent ce type dispositif avec un nombre minimum de participants (100 par ex. pour Nantes Métropole).

#### ANF Filière partenariat et valorisation

Ces actions nationales de formation étaient organisées par la DR19 jusqu'à présent. La DR Normandie, trouvant cela trop routinier, voulait passer la main. C. David a positionné la DR17.

Le Pôle mutualisation Ile-de-France sur la formation est désormais créé. Il anime uniquement sur des formations standardisées. Ce pôle pourrait à terme reprendre aussi cette partie des formations effectuées en région.

5 autres ANF prévues en DR17

### **Campagne d'apprentissage**

---

80 possibilités d'apprentis par an (environ 30 précédemment). Le CNRS s'engage à recruter au moins 6 jeunes en situation de handicap parmi les 80.

Salaire payé par le CNRS. Même si le salaire est pris sur des ressources propres, cela permet de ne pas être sur le quota des 80. Mais il est tout de même nécessaire de passer par la campagne d'apprentissage de façon à vérifier les critères d'adéquation. Cela permet d'éviter les difficultés d'encadrement pour les apprentis.

Frais de formation payés par l'unité.

En 2016, 9 dossiers déposés en DR17. 5 apprentis ont été retenus (en fonction des critères : adéquation diplôme préparé et qualification du maître d'apprentissage, adéquation entre le diplôme préparé par l'apprenti et la mission confiée dans l'unité, disponibilité du maître d'apprenti, stabilité de l'unité, priorité scientifique de l'institut).

4 des 5 maîtres d'apprentissage de la DR17 ont pu suivre la formation proposée par l'IRA sur la fonction de maître d'apprentissage.

Campagne 2017 : 24 février 2017 – dépôt des dossiers. 24 mars 2017 – date limite de classement par la CRFP. Mi-avril 2017 – tenue de la CNFP consacrée à l'examen des dossiers des maîtres d'apprentissage.

### **Marché National de prestations de formation**

---

Le marché national de prestations de formation a été lancé par le service des achats de l'état (SAE), via une convention avec l'UGAP. 5 domaines sont concernés : bureautique, conduite de changement, management de projet, efficacité professionnelle, assistance de direction. Pour ces formations, il est désormais obligatoire de passer par la société CEGOS (organisme de formation national), qui a obtenu le marché.

Ce marché est obligatoire sauf si un besoin est spécifique, c'est-à-dire avec une nécessité de personnaliser le contenu pédagogique. Par ex. formation management de projet de recherche.

Le coût est de 40 % du prix public. Cependant, attention au lieu de formation. Par exemple, si catalogue propose une formation Excel à Paris pour un agent brestois, le coût est bas mais si on ajoute les frais de mission... c'est peut-être finalement moins intéressant que la même formation sur site. Dans ce cas, si CEGOS n'est pas en mesure de mettre une formation sur site dans un délai correct, une dérogation via la délégation peut être demandée à la direction de la formation du CNRS.

Attention : le recours au marché et aux dérogations s'applique aux formations organisées par la DR17 mais aussi aux formations organisées par les unités sur ressources propres.

### **Questions diverses**

---

CNRS Formation Entreprise

Si les stagiaires sont extérieurs à la recherche publique, il vaut mieux passer par CNRS Formation Entreprise. Attention, si les agents CNRS participent à ce type de formation, la formation, bien qu'interne à un laboratoire, devient payante pour ces agents.